

**Baccalauréats professionnels - Conduite et gestion des entreprises maritimes
"Pêche" & "Commerce/Plaisance"**

E501 Gestion d'une entreprise maritime

Durée : 1 h 30 min

Est autorisé l'usage des calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique et des calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » conforme.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il(elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le(la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il(elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.

1^{re} QUESTION (valeur = 3)

L'armement « Les îles de l'Atlantique » dont le siège est basé à Quimper, possède trois bureaux : un à Saint Nazaire, un autre à Boulogne sur mer et le dernier à Lorient. Chacun de ces bureaux gère plusieurs navires.

Quand un bureau a besoin de pièces, il les commande au siège basé à Quimper.

Au premier trimestre de l'année 2025, les demandes de filtres à gasoil ref GO 2015 sont les suivantes pour les bureaux des différents ports :

Saint Nazaire	
dates	quantités
5 janvier	10
17 février	8
9 mars	12

Boulogne sur mer	
dates	quantités
10 janvier	5
10 février	12
10 mars	9

Lorient	
dates	quantités
8 janvier	10
20 février	10
15 mars	10

L'état des stocks dans l'entrepôt de l'armement au 1^{er} janvier 2025 est de :
45 filtres ref GO 2015.

1 (valeur = 2)

Compléter la fiche de stock des filtres ref GO 2015 pour le premier trimestre 2025 sur
l'annexe à compléter 1.

2 (valeur = 1)

Déterminer en justifiant le choix, la valeur minimale du stock d'alerte sachant que le délai d'approvisionnement pour obtenir les filtres est de 2 jours.

2^e QUESTION (valeur = 3)

Après avoir pris connaissance de l'**annexe support 1**, répondre aux questions suivantes :

1. (valeur = 1)

Définir ce qu'est le harcèlement dans le cadre du travail et les différentes formes sous lesquelles il peut se manifester.

2 (valeur = 1)

Expliquer pourquoi il est impératif de lutter contre le harcèlement sur un navire.

3 (valeur = 1)

Indiquer quels sont les moyens dont dispose un armateur ou son représentant pour lutter contre le harcèlement.

3^e QUESTION (valeur = 4)

1. (valeur = 2)

Expliquer à l'aide des connaissances acquises, les missions d'un expert-comptable.

2. (valeur = 2)

Expliquer à l'aide des connaissances acquises et de l'**annexe support 2**, les avantages, pour un chef d'entreprise, de recourir aux services d'un expert-comptable.

4^e QUESTION (valeur = 6)

L'entreprise « La Compagnie des îles » établit ses comptes prévisionnels pour l'exercice 2025.

L'analyse de ses charges fait apparaître les points suivants :

- Les achats et l'approvisionnement dépendent totalement du niveau d'activité.
- Les autres charges et charges externes dépendent pour 75% du niveau d'activité.
- Les impôts et taxes sont indépendants du niveau d'activité.
- Les salaires et charges sociales dépendent totalement du niveau d'activité.
- Les frais financiers et les dotations aux amortissements sont fixes.

1. (valeur = 1)

Compléter le compte de résultats prévisionnel 2025 de l'entreprise « La compagnie des îles » sur l'**annexe à compléter 2**.

2. (valeur = 2)

Compléter le tableau de ventilation de charges 2025 sur l'**annexe à compléter 3**.

3. (valeur = 1)

Compléter le compte de résultats différentiel de 2025 sur l'**annexe à compléter 3**.

4. (valeur = 2)

4.1 (valeur =1)

Définir ce qu'est un seuil de rentabilité et le point mort pour une entreprise.

4.2 (valeur =1)

Calculer le point mort et le seuil de rentabilité de l'entreprise « La compagnie des îles » pour l'année 2025.

5^e QUESTION (valeur = 4)

L'entreprise « Le Brigantin » achète et met en service le 1^{er} juin 2025 un fourgon neuf pour une valeur de 31 800 € HT. Ce véhicule sera amorti linéairement sur 5 ans.

1. (valeur = 1)

Donner la définition d'un amortissement comptable.

2. (valeur = 1)

Calculer le montant de la première annuité.

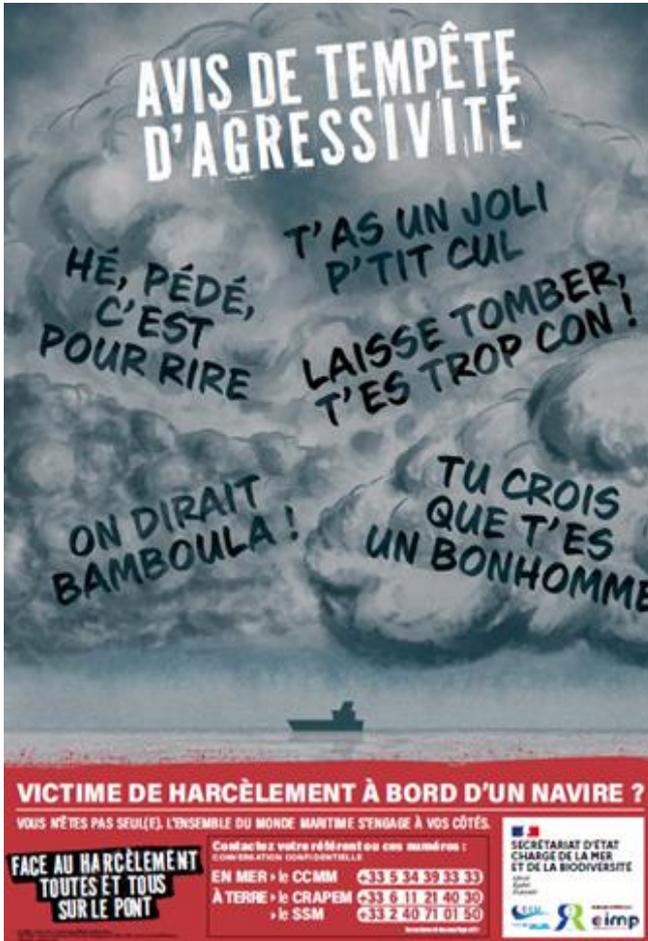
3.(valeur = 2)

Compléter le tableau d'amortissement du fourgon sur l'**annexe à compléter 4**.

ANNEXE SUPPORT 1

Ne doit pas être rendue avec la copie d'examen

Extrait de la campagne « Face au Harcèlement toutes et tous sur le pont ». (site internet du Ministère chargé de la mer et de la pêche)



« Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ». (article L.1153-1 du code du travail)

Le harcèlement sexuel constitue un délit quel que soit le lien entre l'auteur et la victime.

Il faut le distinguer de l'agissement sexiste (agissement lié au sexe d'une personne portant atteinte à sa dignité) et de l'agression sexuelle (ensemble des atteintes sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise)

La peine encourue pour le harcèlement sexuel (article 222-33 du code pénal) est de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende majorée en cas de circonstances aggravantes. S'il est commis par un salarié, celui-ci est également passible d'une sanction disciplinaire prise par l'employeur.

Le harcèlement moral est interdit et réprimé par le Code du travail et le Code pénal. « Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. ».

(article L 1152-1 du code du travail)

Les auteurs d'un tel délit encourent une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article 222-33-2 du code pénal).

ANNEXE SUPPORT 2

Ne doit pas être rendue avec la copie d'examen

Suis-je obligé de recourir aux services d'un expert-comptable ?

Aucune disposition légale et réglementaire n'oblige une entreprise ou une société à recourir aux services d'un expert-comptable externe ou comptable salarié pour tenir sa comptabilité ou établir ses déclarations fiscales.

Cependant, la réglementation fiscale impose aux entreprises ou sociétés qui relèvent d'un régime réel d'imposition de fournir à l'administration des documents comptables et fiscaux normés.

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/questions>

Expert-comptable : quelles sont ses responsabilités ?

Un expert-comptable est un prestataire de service dont la principale mission est de veiller **au respect des obligations comptables, sociales et fiscales dans une entreprise**. C'est un partenaire capital dont les actions peuvent avoir beaucoup d'incidence sur la vie de l'entreprise.

C'est notamment pour cette raison que sa fonction est réglementée par la loi. En effet, l'expert-comptable est tenu de respecter, dans l'exercice de ses fonctions, certaines **exigences légales et déontologiques**. Comme tout prestataire de services, **l'expert-comptable a une obligation de moyens** et pas de résultats mais dans certains cas, **sa responsabilité peut être engagée, en cas de faute**.

La responsabilité de l'expert-comptable est en réalité diverse et peut être engagée sur trois plans : civil, pénal-fiscal et disciplinaire.

Il faut garder à l'esprit que de façon classique, l'expert-comptable — personne physique ou morale — a un devoir d'information et de mise en garde vis-à-vis de son client. Il doit veiller à fournir à ce dernier les meilleurs conseils sociaux et fiscaux.

À défaut, en cas de manque à gagner, celui-ci peut lui être réclamé, dans certaines limites. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a l'obligation de souscrire un contrat d'assurance responsabilité professionnelle.

Écrit par Sofia El Allakip pour Captain.Contat

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)**ANNEXE À COMPLÉTER 1****Document à rendre avec la copie d'examen**

Dates	Mouvements			Stock
	Désignation	Entrées	Sorties	
Stock Initial	-----	-----	-----	45
5 janvier	Saint Nazaire		10	
12 février	Fournisseur	40		
12 mars	Fournisseur	40		

Tourner la page

Page 8 sur 11

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 2

Document à rendre avec la copie d'examen

Compte de Résultats Prévisionnel 2025 de « La compagnie des îles »

CHARGES		PRODUITS	
Achats	20 000	Ventes de billets	580 000
Approvisionnement	4 000		
Autres achats et charges externes	110 000		
Impôts et taxes	4 000		
Salaires	130 000		
Charges sociales salarié	30 000		
Dotations et amortissements	60 000		
Frais financiers	4 000		
Total charges		Total produits	
Résultat de l'année			
Total		Total	

NUMÉRO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 3

Document à rendre avec la copie d'examen

Tableau de ventilation des charges 2025

Nature des Charges	Montant total	Montant fixe	Montant variable
Achats			
Approvisionnement			
Autres achats et charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires			
Charges sociales salarié			
Dotations et amortissements			
Frais financiers			
Totaux			

Compte de résultats différentiels 2025 de « La compagnie de îles »

	Montants	Pourcentage du CA
Chiffres d'affaires (CA)		
Charges variables (CV)		
Marge sur coûts variables (MCV)		
Charges fixes (CF)		
Résultat		

NUMÉRO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 4

Document à rendre avec la copie d'examen

Tableau d'amortissement

Nature : Méthode : Amortissement linéaire
 Durée d'utilisation :
 Date d'acquisition : Taux d'amortissement linéaire :
 Valeur d'acquisition :

Première annuité d'amortissement :					
Dates de la période	Valeur d'acquisition	Taux	Annuité d'amortiss ^t	Amortiss ^{ts} cumulés fin de période	Valeur nette comptable fin de période